L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres,
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 30 SEPTEMBRE 1879.

ATHENÉE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Jamesville, F. Tujague, G. Rousseau, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Au Public.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernhard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour en mériter la continuation.

EUGÈNE KATZENSTEIN.

Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

LE PREMIER EN CAMPAGNE

Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83

Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA

LE 10 SEPTEMBRE 1879,

UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements,
Articles de Lingerie et
Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

Grande réduction de prix au salon d'huîtres et Restaurant de

L'ALCAZAR,

61....RUE DE CHARTRES....61

Chambres garnies et salon pour familles. Déjeuner et dîner à 30 cents. Huîtres crues à 15 cents, huîtres frites et stewed 30 cents la douzaine. Très bon vin à 25 cents la bouteille et au-dessus. 30 août—1m DJM.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitée sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les RESSERREMENTS guéris par un simple mécanisme, sans peine.

Les maladies de femmes, suspensions, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

PAPIER PEINT.

Réparations d'ameublement.

P. BOSSONNEY,

96 & 100 RUE DE CHARTRES.
Ancienne maison H. HABERT.

ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers peints et Décors en tous genres, et qu'il a réduit les prix à défier toute concurrence. Il se charge spécialement de remettre à neuf et dans le meilleur style les ameublements de chambre, meubles de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—3m

FRITZ JAHNCKE,

908 et 910... DELORD...908 et 910

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés. mai—1 an

DODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à [illegible], charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagage, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durés, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 15 et 20 rue Union.
2 mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, [illegible] le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. [illegible]

Vincente Ranna

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,
[illegible] REMPARTS.......[illegible]
Entre Toulouse et St-Pierre.
[illegible]

SPOTAECLES, BALS, &c.

Théâtre du Grand Opéra,

(Anciennement Théâtre des Variétés.)

Grande représentation théâtrale offerte par les membres du [illegible]

CLUB SHAKESPEARE,

SOUS LES AUSPICES DE

l'Association de l'Armée du Tennessee,

DIVISION DE LA LOUISIANE,

AU PROFIT DU FONDS DE SECOURS DES

ORPHELINS

Du Général J. B. HOOD,

ET QUI AURA LIEU LE

Vendredi soir, 10 Octobre 1879.

A cette occasion, il sera donné le drame en quatre actes de B. Webster,

"DEAD HEART,"

avec un excellent personnel d'acteurs et le concours des Gardes Continentaux.

BILLETS..........UN DOLLAR.

Les portes seront ouvertes à 7 heures P. M.; la représentation commencera à 8.

Des places pourront être réservées au bureau de location, sans frais additionnels. Jeudi et Vendredi, 9 et 10 octobre, de 10 heures A. M. à 3 P. M.

Les membres de l'Association pourront se procurer des tickets en s'adressant à Fred. Hesse, 225 rue du Canal, coin Bassin, ou à E. Lilienthal, rue du Canal, près Chartres.
28sept au 10 oct.

Grand Organ Recital.

Le Prof. WILLIAM H. PILCHER,

Ancien organiste de St-Joseph's Church, St-Louis, Mo.,

COLISEUM PLACE, BAPTISTE CHURCH,

Mardi soir, 30 septembre 1879,
On commencera à 8 heures.

BILLETS..........50 cents

Billets en vente dans tous les magasins de musique. 28sept—2f

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
31mai—1an D Ma J

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMarV

Chaussures.

E. CABAUD,

FABRICANT de CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL,
53.......RUE ROYALE.......53
Coin Bienville,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a transféré son magasin du No 68 rue Royale au No 53 de la même rue, et qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, cousues et vissées, qu'il vendra à des prix défiant toute concurrence.

Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin. 21sept—1m

Au COIN DOUANE et BOURBON

GRAND DÉBALLAGE
—DE—

CHAUSSURES

DE TOUT GENRE.

Consignation variée et choisie.

Plus de 75,000 paires de bottes, bottines et souliers

Pour être vendus au-dessous du prix coûtant.

Les ACHETEURS de la VILLE et de la CAMPAGNE sont respectueusement invités à venir examiner notre immense stock de

CHAUSSURES

pour se convaincre de l'élégance et de la modicité des prix.

P. CASAUBIEILH,
AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Douane et Bourbon.
3sept—2m—MarJD

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv 79—1 an V&O

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."
20 Nv—1 an

WM. FRANTZ. H. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti,
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7août—1anDMaV

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

G. PITARD,

221 & 223 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Grate à feu,
Chaux,
Quincaillerie,
Cordage,
Vitres,
Mastic,
Colle forte,
Porcelainerie,
Huile de lin,
Huile de ricin,
Térébenthine,
Japan.

Blanc de zinc,
Blanc de plomb,
Couleurs préparées pour [illegible],
Couleurs à l'huile,
Couleurs en poudre,
Brosses à peindre,
Brosses à blanchir,
Vernis,
Chaux,
Ciment,
Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix modérés.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
[illegible] Nle-Orléans.

Huile d'Olive de Plagniol de James.

La marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James [illegible]

29juin—3m BASSETTI & XIQUES, 67 et 69 rue Douane.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] 28 Septembre, et jusqu'à nouvel ordre.—Matinée Mercredi et Samedi.

DERNIÈRE SEMAINE DE

La troupe d'opéra anglais de Gran.

Première représentation à la Nouvelle-Orléans de [illegible]

CADETS.

Toute la troupe de l'Académie y paraîtra.

Acte 1—The Play Ground.
Acte 2—The Park Ground.
Acte 3—The [illegible]
[illegible]

INSTITUTIONS.

LEÇONS DE MUSIQUE, PIANO ET VIOLON.

M. F. CHARPAUX a l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle et au public en général, qu'il a repris sa profession de maître de musique. Il sollicite de nouveau la confiance qui lui avait été accordée pendant quinze ans, et il s'efforcera de la justifier par le zèle qu'il [illegible] au service des élèves qui lui seront confiés. Prix modérés.

Résidence, rue Félicité No 161, entre Camp et Magasin. 18sept—1m—Mar.Jeu.Dim

Collège St. Charles.

Grand Coteau, Paroisse St. Landry.

La réouverture des classes est fixée au 2 octobre 1879. Pension, enseignement et blanchissage, $200 par an. Pour de plus amples informations s'adresser au Rév. R. Olivier, S. J., Président, au collège des Jésuites, coin Commune et Baronne. 10 sept—1 m j et D

Spring Hill College.

MOBILE, ALABAMA.

Cinquantième Session Annuelle.

La réouverture des classes au Collège de Spring Hill aura lieu MERCREDI, 1er octobre. Le président recevra les personnes qui voudront le voir, au Collège de l'Immaculée Conception, rue Baronne, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. Il partira avec les élèves MERCREDI, 1er octobre, par le train du matin du chemin de fer de Mobile, au pied de la rue du Canal.
25 sept—10f

Collège de l'Immaculée Conception

RUE BARONNE

La rentrée des classes aura lieu
MERCREDI, le 1er octobre.
26 sept—8 f

COLLÈGE JEFFERSON

Paroisse St Jacques, Le.

Dirigé par les Pères de la Société de Marie.

RÉOUVERTURE, 7 OCTOBRE.

Le Collège est situé sur les rives du Mississipi, à soixante milles au-dessus de la N-Orléans: on y arrive de la ville en 4 heures par le chemin de fer et en 6 heures par les bateaux à vapeur, pour lesquels un wharf a été construit spécialement. Cours classique et commercial au grand complet. Pour les conditions, les catalogues, etc., s'adresser au président ou aux Pères Maristes, Eglise du St Nom de Marie, à Alger, ou encore à M. C. E. Dubreuil, 43 rue Petens ou P. O. Box 1498. 18 sept—1m

Académie St.-Aloysius."

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, coin des rues Chartres et Quartier.

CETTE institution, si favorablement connue de ses nombreux patrons pour l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent les branches préparatoires et commerciales usuelles. Pas de frais additionnels pour l'enseignement des langues française et allemande. 7sept—1m

St. Stanislas Commercial College,

BAIE ST. LOUIS, MISS.

LES classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des Frères du Collège se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou au Président Frère Florimond. 31 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

198........Esplanade........198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 30 août—1 an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,

PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Chewacla, Youngesboro, Ala., arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre en lots au dépôt ou au magasin, au plus bas prix du marché.

JOHN McCAFFREY,
7juil—3m No 90 rue Poydras.

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)
Aspalla (Ovide)
Abadie (François Germain)
Arrouy (Charles)
Blanchard (Augusta)
Bourdel (Pierre Onésime)
Beraisson (Jean)
Bruynard, née Lair (Henriette)
Babot (Alfred)
Barthe (Jean et Basile)
Bonnemaison (François)
[illegible] (Jean Noël)
Bel (Vve Casimir)
Bied (Mme Louis-Marie)
Capy (les époux)
[illegible] (les époux)
[illegible] (Pierre)
Casper (Andréa)
Chappuis (Jules et Augusta)
Cures (Gabriel)
Chariot (Armand)
Costa (les époux)
Dughes (Baptiste)
[illegible] (Jules)
Dufour (Élodie)
Ducamp (Jean)
Dufourcq (Jean)
Dumartini (Eve)
Dupuy (Édouard)
[illegible] (Jean-Baptiste)
[illegible] (Jean)
[illegible] (Pierre Sylvain)
[illegible] (Antoine Ferdinand)
Duplan (Pierre)
[illegible] (Jean Bertrand)
[illegible] (Paul)
[illegible]

Jabier (Prosper Auguste)
Jaubert (Fortuné)
Jarriat (Vve de Jacques)
Kaiser (Mme Henri)
Ledoux (Mme)
Lebas (Jean)
Laborde (Anne)
Legrand (Jules)
Lebrun (père et fils)
Lésellin (Alfred)
Lüts (Jacob)
[illegible] (Marie Jean Pierre)
Longuefosse (Bernard)
Lacrampe (Gabriel)
Larroux (Jean)
Lestrade (George)
Laroche (Mme)
Mauraize (Louis)
Meunier (J. T.)
Mége (Melchior)
Meynet (Jean)
Morat (Édouard)
Majeau (Marcel)
[illegible] (Pierre)
[illegible] (Jules)
Paillot (Vve Alfred)
[illegible]
Poujade (Henri)
Pons (Théophile)
Pasteur (Henri)
Parès (Guillaume)
[illegible] (Vincent Sylvain)
Poisson (Ernest)
Renaud (Julien)
Rousseau (P. A.)
[illegible] (Jean Baptiste)
[illegible] (Louis)
Répelat (Jean Antoine)
[illegible] (Augustin)
[illegible]

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
16sept—

ASSURANCES.

Département du Sud.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Liverpool, London and Globe

NLLE-ORLÉANS,
Bureau Central, No 184 rue Gravier.

Capital en actions payé	$1,[illegible] 00
Total de l'actif	$[illegible],731,[illegible] 00
[illegible]	[illegible]

Attention spéciale accordée à la propriété locale, à la Nouvelle-Orléans. Polices d'un, de trois et de cinq ans sur les propriétés et leurs contenus aux taux les plus réduits.

Toutes marchandises assurées aux conditions les plus avantageuses.

Pertes réglées promptement et payées sans escompte.

Comité de direction, à la Nlle-Orléans, [illegible]

J. F. SCHRODER, président.
PERRY NUGENT, NEWTON BUCKNER,
GEORGE WIGG.
HENRI V. OGDEN, Secrétaire.
J. P. ROUX, Asst-Secrétaire.
20sep—[illegible]

CITIZENS' SAVINGS BANK

BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,
Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.

Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.

Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.

Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

FACTORS & TRADERS.

37 - - RUE CARONDELET - - 37

CAPITAL PAYÉ - - $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	E. F. Kohleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. L. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

2sept—3m

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON,
Pittsburg, Anthracite, Cannel.
Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,

Marchands de Charbon.
No 1 1/4 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux meilleurs prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.
14 sept—

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard	Pittsburg
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coulé	50c.	

W. S. CAMPBELL, Agent.
12 sept— 29 rue Carondelet.

BUREAU DE

W. S. CAMPBELL, Agent,

29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD — PITTSBURG — COAL — ANTHRACITE — CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—Jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 Nv -1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

289....RUE VILLERE....289
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
1janv—1anDMarV

MATELAS

Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44......RUE DE CHARTRES......44
Près Douane.

Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er mai—[illegible] nov—DMaJe

L'UNION FRANÇAISE.

Par suite de récents changements, le Conseil de Direction se compose comme suit:

M. le vicomte PAUL D'ABZAC, consul de France, président honoraire.
M. EDGAR LABUX, président honoraire.

Président: P. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.
1er vice-président: A. WALL, 36 rue Conti.
2e " O. BOUYER, coin Conti et Chartres.
Trésorier: A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
Secrétaire: A. GUILLEMET, — rue Douane.

DIRECTEURS:

MM. [illegible], bureau de l'ABEILLE.
L. J. REYOL, coin Chartres et Conti.
[illegible], libraire Hébert & Co., coin Bienville et Chartres.
J. ANGLADE, coin Bourbon et Conti.
[illegible], rue Bourbon, sous l'Opéra.
[illegible], coin Canal et Bourbon.
[illegible], 272 rue Dauphine.
[illegible], coin Chartres et Ste-Anne.
[illegible] — rue Bienville.
J. [illegible], Alger.

Les présidents de toutes les sociétés françaises de bienfaisance [illegible] font également partie de la [illegible]

Le Comité de Secours se réunit tous les mercredis à [illegible] heures du soir, au siège de l'Union, No [illegible]

Par ordre de la Direction,
A. GUILLEMET,
Secrétaire.

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a décrété qu'aussitôt après son ajournement, le Gouverneur devra publier une proclamation enjoignant aux fonctionnaires publics autorisés à tenir les élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux fixés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un bulletin sur lequel seront inscrits ou écrits ces mots: "For the Constitution", ou "Against the Constitution", ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Constitution qu'à l'époque et aux mêmes lieux, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans la dite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.
Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quatorzième district représentatif, seizième et dix septième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse St Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermilion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant droit à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses [la paroisse d'Orléans exceptée] autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites de leurs juridictions qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, [illegible] juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un [illegible] des [illegible], un conservateur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement titre à voter dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots: "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt" et que dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés porteront ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite [illegible] formeront partie de la constitution [illegible] et que dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance [illegible] et le dit article ne [illegible] partie de la constitution;

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation, ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans les endroits [illegible] MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution, [illegible] pour l'élection des officiers [illegible] et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux divers shérifs, commissaires, enregistreurs de votants dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection au jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents [illegible] de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 20e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil-huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—41 sem. au 2 déc.

Quartier-général du Comité exécutif de campagne Ogden.

AU COIN DES RUES CANAL ET BOURBON.

Nlle-Orléans, Lne., 24 septembre 1879.

Aux votants démocrates et conservateurs de la Nouvelle-Orléans.

Les amis de la candidature du général Fred. N. Ogden appellent respectueusement et avec instance l'attention des votants démocrates et conservateurs de la Nouvelle-Orléans sur la nécessité de se faire enregistrer comme électeurs.

Le Bureau d'enregistrement est dans la rue Royale, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Louis. Il sera transporté, après le 1er octobre, à St-Patrick's Hall.

Si vous n'êtes pas enregistrés il ne vous sera pas possible de voter aux élections primaires pour délégués à la Convention d'Etat.

Si le général Ogden doit être désigné comme candidat, il le sera par les délégués choisis aux élections primaires qui doivent avoir lieu le 2 octobre dans les différents wards de la ville.

Il sera pris des arrangements pour assurer la sincérité des élections primaires, un dépouillement loyal et la proclamation du résultat véritable du vote donné à ces élections.

Il sera également pris, de concert avec les autres nuances politiques du parti, des mesures amicales propres à assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité aux polls et pendant le dépouillement du vote.

Nous supplions tous les bons citoyens, qui ne l'ont pas encore fait, d'aller immédiatement se faire enregistrer comme votants.

Ceux qui ont perdu leurs papiers peuvent en obtenir des duplicata en prêtant le serment ordinaire.

Nous vous le répétons, ne remettez pas à un autre jour ce que vous pouvez faire tout de suite. Faites-vous enregistrer sur le champ. Puis, présentez-vous aux élections primaires et votez pour les candidats qui représenteront vos vues à la convention de Baton-Rouge. Pour être en mesure de voter aux élections primaires, il faut vous être fait enregistrer le 2 octobre au plus tard.

Par ordre du comité exécutif Ogden.
E. JOHN ELLIS, chairman.
25 sept—

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITÉ DE CAMPAGNE EXÉCUTIF D'OGDEN.

Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.

A partir de JEUDI, 25 septembre, le bureau de l'hon. CHAS. CAVANAC, enregistreur d'Etat des Votants, sera ouvert à la Salle St-Patrick, au coin des rues de Camp et Lafayette. Tous les citoyens qui n'ont pas été enregistrés en 1878 ou 1879, sont instamment priés d'aller se faire inscrire à la Salle St-Patrick, afin d'être prêts à voter aux élections primaires du 2 OCTOBRE, et les citoyens qui ont perdu leurs papiers de 1878 ou de 1879 sont invités à se procurer leurs certificats en duplicata afin de voter.

Par ordre du comité exécutif d'Ogden.
E. JOHN ELLIS,
Président.
25sept—

AVIS AUX VOTANTS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans.

[Bureau, maison d'Etat, rue Royale, au rez-de-chaussée.]

Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la salle St-Patrick, rue de Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne se sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicata d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicatas.

CHAS. CAVANAC,
Enregistreur des votants,
Paroisse d'Orléans.
25 sep—

Appel pour une convention d'Etat.

Salle du comité central d'Etat
Parti démocrate conservateur.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1879.

DANS une réunion du comité central d'Etat du Parti Démocrate Conservateur tenue à la Nlle-Orléans le 25 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention du parti démocrate conservateur sera tenue; Pourvu que dans le cas d'une épidémie alors dans cet Etat, le chairman du comité, avec l'avis du comité exécutif, soit par la présente autorisé à remettre la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton-Rouge est choisie comme le lieu où la convention tiendra ses séances.

Résolu que la nomination de représentation à cette convention sera la même que celle adoptée par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat, pourvu que toute paroisse de l'Etat ou tout ward de la Nouvelle-Orléans, ayant donné un plus grand vote pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1878, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 200 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent est fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il est recommandé qu'une seule personne soit choisie pour donner chaque vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate-conservateur est par la présente convoquée à Baton-Rouge pour lundi 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la quatrième résolution, les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	3
Assomption	8	Morehouse	7
Avoyelles	9	Natchitoches	14
Bienville	5	Ouachita	14
Bossier	7	Plaquemines	4
Caddo	9	Pointe Coupée	5
Calcasieu	7	Rapides	[illegible]
Caldwell	4	Red River	[illegible]
Cameron	2	Richland	[illegible]
Catahoula	5	Sabine	[illegible]
Claiborne	8	St-Bernard	[illegible]
Concordia	5	St-Charles	[illegible]
DeSoto	7	St-Hélène	[illegible]
Est-Baton Rouge	11	St-Jacques	[illegible]
Ouest Baton Rouge	2	St-Jean Baptiste	6
Est Carroll	1	St-Landry	19
Ouest Carroll	3	St-Martin	8
Est Féliciana	9	Ste-Marie	7
Ouest Féliciana	9	St-Tammany	4
Franklin	5	Tangipahoa	5
Grant	3	Tensas	14
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	6	Union	8
Jackson	2	Vermilion	5
Jefferson	4	Vernon	3
Lafayette	6	Washington	3
Lafourche	10	Webster	4
Lincoln	7	Winn	3
Livingston	4		

ORLÉANS:

Premier Ward	10	Dixième Ward	12
Second Ward	12	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	7	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	7	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	2
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES,
Président,
JOHN S. TULLY.
Vice-président et chairman du comité exécutif.
O. M. TENNISON,
Secrétaire.
2 sept—au 6 oct.

Armée du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ses compagnons d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

JNO. B. RICHARDSON,
Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.

AUGUSTUS REICHARD,
Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nicholls,	J. A. Chalaron,
Jas. Buckner,	G. T. Beauregard,
Samuel Flower,	S. D. Stockman,
D. R. Calder,	Fred. N. Ogden,
Jas. H. Murray,	Walt. H. Crouch,
de l'armée Nord-Virginie.	de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boîte 1696, Nlle-Orléans.
7sept—

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le génl J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de débourser en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président, aux officiers et aux membres de l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon du Texas de Hood et à toutes les personnes libérales du Sud. Je les prie de m'aider à assister ces enfants dans leurs besoins actuels. Soldats, chrétiens, amis du regretté Hood, vous connaissez votre devoir. Faites-le et que Dieu vous bénisse.

D. M. HOLLINGSWORTH.
Rue Gravier 133.
2 sept—

Pension privée.

MADAME VEUVE ALEXIS GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 26sept—

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 14 Octobre 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 14 Octobre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 90
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivière		19,701 75
Total des primes		$354,431 97
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 97
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivière	5,333 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61—	106,208 89
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,178 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 66
Billets garantis par hypothèque en nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,393 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	H. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé......$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 52 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les—			
Risques de feu	$212,422 66		
Risques de rivière	85,373 30		
Risques maritimes	49,841 90		$347,637 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 60		
Primes remboursées	19,457 30		114,196 90
Primes nettes			$338,1[illegible] 56
Pertes, etc., payées pendant la même période sur			
Risques de feu	54,709 23		
Risques de rivière	37,367 98		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00		$146,[illegible] 77
Ajoutez: Bons a [illegible]	35,045 25		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,900 00		
Board of Underwriters	6,593 20		
Dépenses	34,482 91	$[illegible] 30	
Fonds de réserve		10,000 00	
Dividende sur le capital	49,568 29		
Moins escompte et intérêt	24,284 30	$25,283 99	$266,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$257,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,865 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	D. Fatjo,
B. Blasse,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Saml L. Boyd,
W. B. Seymour,	Emery Clapp,	Jno. S. Graves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jesse S. Flower,	J. L. Harris,	H. Newman.

2 fév—au 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 90
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 97
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 97
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,333 20	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurance and return premiums	17,820 61—	$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,178 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 66
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	35,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	3,000 00
Cash on hand	61,393 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	H. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente pour cause de départ.

Magnifiques meubles de salon en palissandre, recouverts de velours vert, Manufacture Mallard.

Magnifiques meubles de chambre à coucher en acajou et noyer, meubles de salle à manger, Glaces, Stove de cuisine de la manufacture Buck & Brillant, ainsi que les ustensiles.

Chaises, tables, matelas à ressort, oreillers, nattes, armoires, toilettes, berceuses, vaisselle, ainsi que d'autres articles trop longs à énumérer.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale, entre Bienville et Douane—MARDI le 30 septembre 1879, à 11 heures A. M., précises. Il sera vendu au No 325 rue Bourbon, entre Dauphine et Paix, tout le contenu de la dite maison, comprenant en partie les articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

Vente pour cause de déménagement du club dramatique louisianais.

Tapis de Bruxelles, Galeries, [illegible], Rideaux, &c., Grand Pupitre double, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane—MARDI, le 30 septembre 1879, à 10 heures A. M., au No 61 rue Royale, entre Bienville et Conti, les articles ci-dessus mentionnés le tout en parfait état et presque neuf.

Conditions—Comptant. 28sept—

ERNEST LEFEBVRE. ALBERT PAUL

ALBERT PAUL & Cie.,

—ENCANTEURS.—

Salle de vente encoignure des rues Chartres et Conti.

Attention spéciale apportée à la vente des propriétés foncières, meubles, etc.

Argent prêté sur meubles, etc., par l'intermédiaire de la maison.

Vente régulière à la salle de vente.
10 sept—1m

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle,

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: au-dessus 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1 an—D.M.J

F. REMY,

Marchand de Meubles
129......Chartres......129
Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits. Réparation de meubles. Il s'occupe aussi de déménagements.
30 jan—1an—D Mar J

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 28 septembre 1879.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Pecorino Giovanni, Scaluto Nicolo,
Saluto Joseph, Vignes Pierre.

LISTE DES DAMES.

Blanchine Madame
Billard Madame
Laigia Carpanese Signora
Rebutet Odeli Mademoiselle.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan,
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet,
4e " M. Pierre Pouts.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgeyer,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Brulatour,	E. Merilh,
A. Courtin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou sa délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.